



Quand faire appel à un avocat fiscaliste plutôt qu'à un expert comptable?

Conseils pratiques publié le **19/03/2024**, vu **847 fois**, Auteur : [Jérôme CHAMBRON, BAC+4 en Droit acquis en 2000 à l'Université Grenoble Alpes ou UGA](#)

FAQ : Quand et pourquoi faire appel aux services d'un avocat fiscaliste plutôt qu'à un expert comptable?

Comme l'avocat fiscaliste, l'expert-comptable joue un rôle de conseil auprès des entreprises. C'est un professionnel rigoureux et méthodique.

L'expert-comptable a des missions variées : la révision comptable ou l'audit, l'établissement des comptes des entreprises, le conseil et l'assistance, et notamment, en matière juridique, fiscale et sociale.

En matière de conseil fiscal, il est plus judicieux de choisir un avocat fiscaliste. Bien sûr, bon nombre d'experts-comptables sont de très bons fiscalistes. Mais de par sa formation en droit, l'avocat fiscaliste dispose de meilleures connaissances en droit fiscal, la fiscalité étant sa spécialité. L'activité principale de l'expert-comptable est centrée sur la comptabilité, et il n'exerce l'activité de conseil fiscal qu'à titre accessoire, alors que l'avocat fiscaliste est le seul professionnel à pouvoir exercer directement et exclusivement l'activité de conseil fiscal. Les experts-comptables travaillent d'ailleurs généralement en partenariat avec des avocats fiscalistes lorsque les problématiques sont complexes.

Source :

<https://www.soton-avocat.com/>

DE PLUS :

<https://www.legavox.fr/blog/maitre-arnaud-soton/>